



+
clermont
auvergne
métropole



REUNION PUBLIQUE PLU DE LA METROPOLE

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Pérignat-lès-Sarliève

17 juin 2021 / 18h30-20h30 / salle L'AFFICHE

Mot d'accueil

M. Éric GRENET

Maire de Pérignat-lès-Sarliève

**Conseiller métropolitain délégué à l'Agriculture
urbaine et à la Ceinture maraîchère**

Introduction

Mme Christine MANDON

**3^{ème} Vice-présidente de Clermont Auvergne Métropole en charge
de l'Urbanisme, de la planification urbaine, de la stratégie foncière et des
grands projets métropolitains urbains
Maire d'Aulnat**

M. Grégory BERNARD

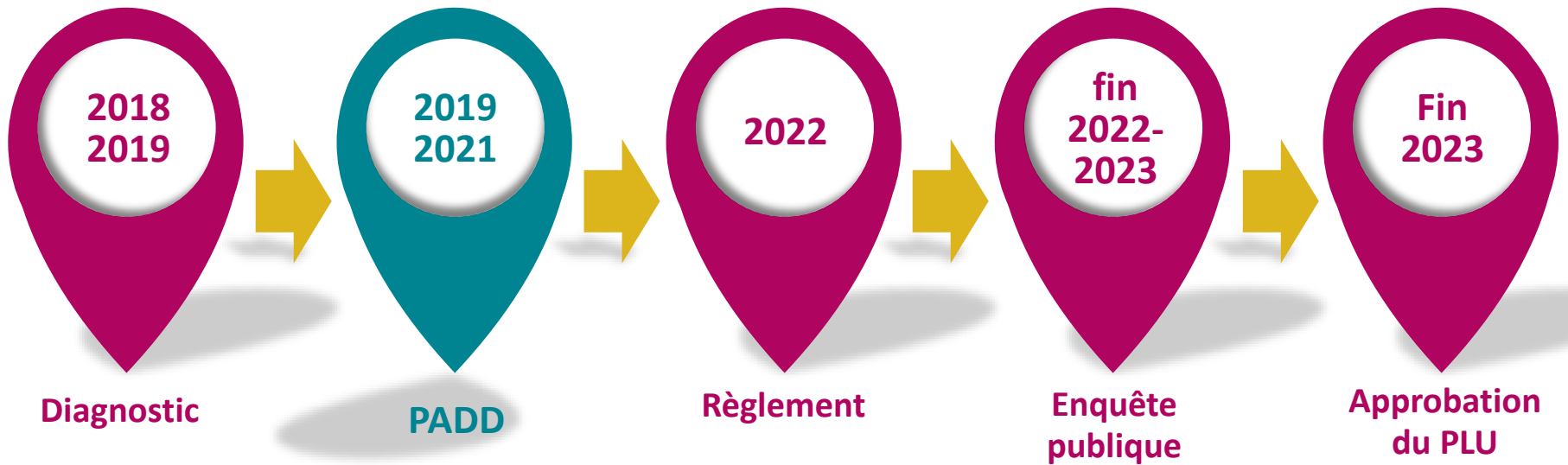
**Conseiller métropolitain délégué
de Clermont Auvergne Métropole
en charge du PLU de la Métropole**

Le PLU de la Métropole : c'est quoi ?



- Une **vision stratégique** pour le territoire à **l'horizon 2035**
- Une **dimension métropolitaine** : le PLU favorisera la mise en cohérence et l'harmonisation des règles d'urbanisme via la réalisation d'un document de planification unique
- Un projet qui prend en compte les **besoins des habitants et usagers** (démarche concertée)
- Un véritable **outil pour aménager le territoire** et répondre aux différents enjeux : habitat, mobilité, activités économiques, environnement, architecture, etc.
- Une **planification durable** du territoire : le PLU doit conjuguer les dimensions sociales, économiques et environnementales, dont la gestion économe de l'espace

Calendrier du projet





- + le 17 juin, de 18h30 à 20h30, à Pérignat-lès-Sarliève
salle L'AFFICHE, avenue de la République 63170, Pérignat-lès-Sarliève
- + le 18 juin, de 18h30 à 20h30, à Gerzat
salle LE GALION, 5 rue Anatole-France, 63360 Gerzat
- + le 23 juin, de 19h00 à 21h00, en visioconférence

Déroulé de la soirée



Accueil / introduction

Présentation de l'avancée des travaux et réflexions sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables *Agence DBW / Benjamin AZIERES*

Echanges - Questions/réponses

Temps participatif - Votre territoire demain !

Temps collectif de travail

Restitution des idées

Clôture de la réunion

LE PLU DE LA MÉTROPOLE

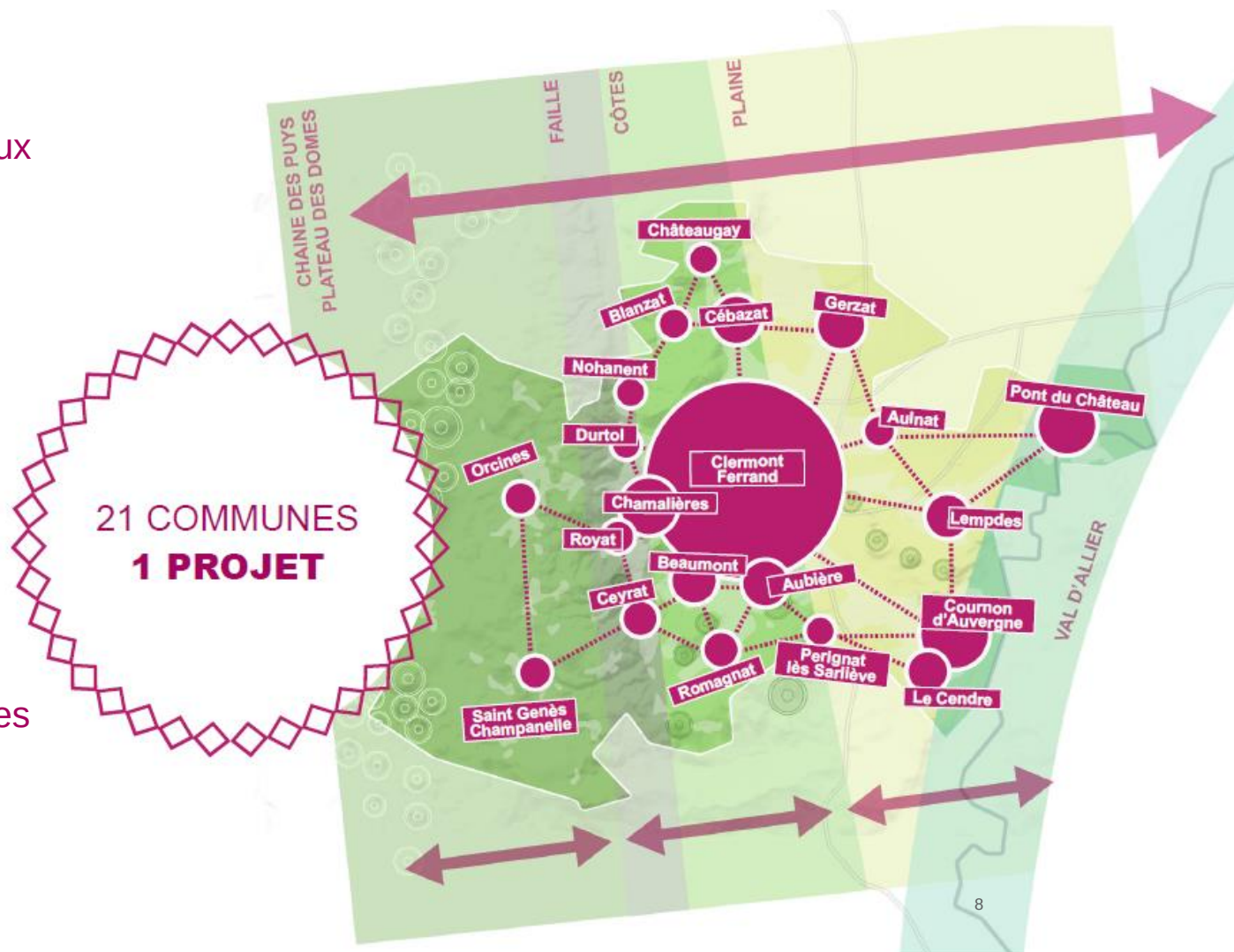
Une réponse collective aux
défis de demain



Une cohérence de
l'aménagement à partir
d'objectifs partagés



Des complémentarités
à activer à la lueur des
spécificités des communes



LE PADD

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



A partir des enseignements, enjeux et défis identifiés ...

... construire le projet du territoire : Des ambitions et des objectifs ...

... qui seront déclinés au sein du volet réglementaire et opérationnel du PLU métropolitain ... et au-delà.

Construire le PADD ... Les questions à se poser

TROIS FILS CONDUCTEURS

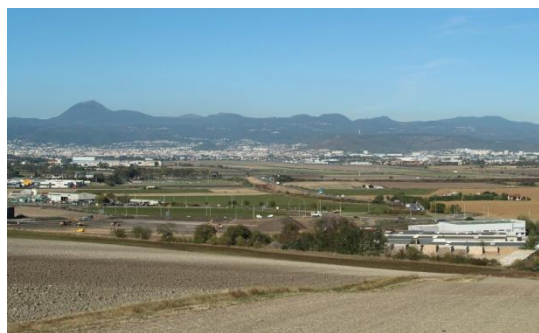
HÉRITAGES

D'OÙ ON VIENT, SUR QUOI S'APPUYER ...
... CE QU'ON LAISSE
AUX GÉNÉRATIONS FUTURES



ÉQUILIBRES

CE QU'ON RECHERCHE ...



TRANSITIONS

RELEVER LES DEFIS DE DEMAIN
... CHANGER DE MODÈLE



Les 9 objectifs du PADD



OBJECTIF 1

Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager

Poursuivre les démarches de protection et de valorisation des patrimoines et des paysages

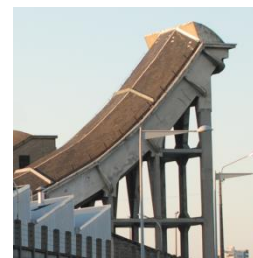
Des sites emblématiques aux «petits patrimoines» présents dans l'ensemble des communes

Favoriser la réinterprétation et la réappropriation des patrimoines

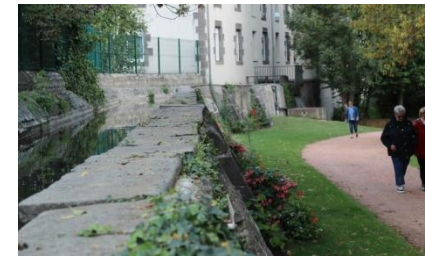
DE L'EMBLÉMATIQUE AU MÉCONNU



RETROUVER LE FIL DE L'HISTOIRE



FAIRE VIVRE LE PATRIMOINE



OBJECTIF 1

Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager



Valoriser et ménager les vues

La mise en scène des entrées sur le territoire



L'amélioration des accès aux points de vue



La préservation des écrans paysagers enveloppant les centres-bourgs et les villages



L'intégration des vues à l'échelle des constructions



Mieux intégrer les constructions aux paysages

Limiter l'urbanisation des pentes



Prendre en compte les co-visibilités



Eviter les transitions abruptes entre ville et campagne en recréant des lisières paysagères

**Réparer les paysages abîmés
et lutter contre
la banalisation des paysages**



Conforter l'attractivité métropolitaine au bénéfice des territoires et de la qualité de vie

Déployer les politiques culturelles et sportives



Attractivité
et solidarité
+
Logique
métropolitaine
et de
proximité



Penser la mobilité à la grande échelle

Desserte ferroviaire, nouveaux parking relais

Soutenir l'emploi et l'accueil d'activités

économiques Des emplois et des services dans
l'ensemble des communes Une mixité des fonctions

Renforcer les pôles d'innovation, les sites universitaires, de recherche et de formation

Synergies Savoir / Savoir faire, ouverture des sites sur la
ville



OBJECTIF 2

Conforter l'attractivité métropolitaine au bénéfice des territoires et de la qualité de vie



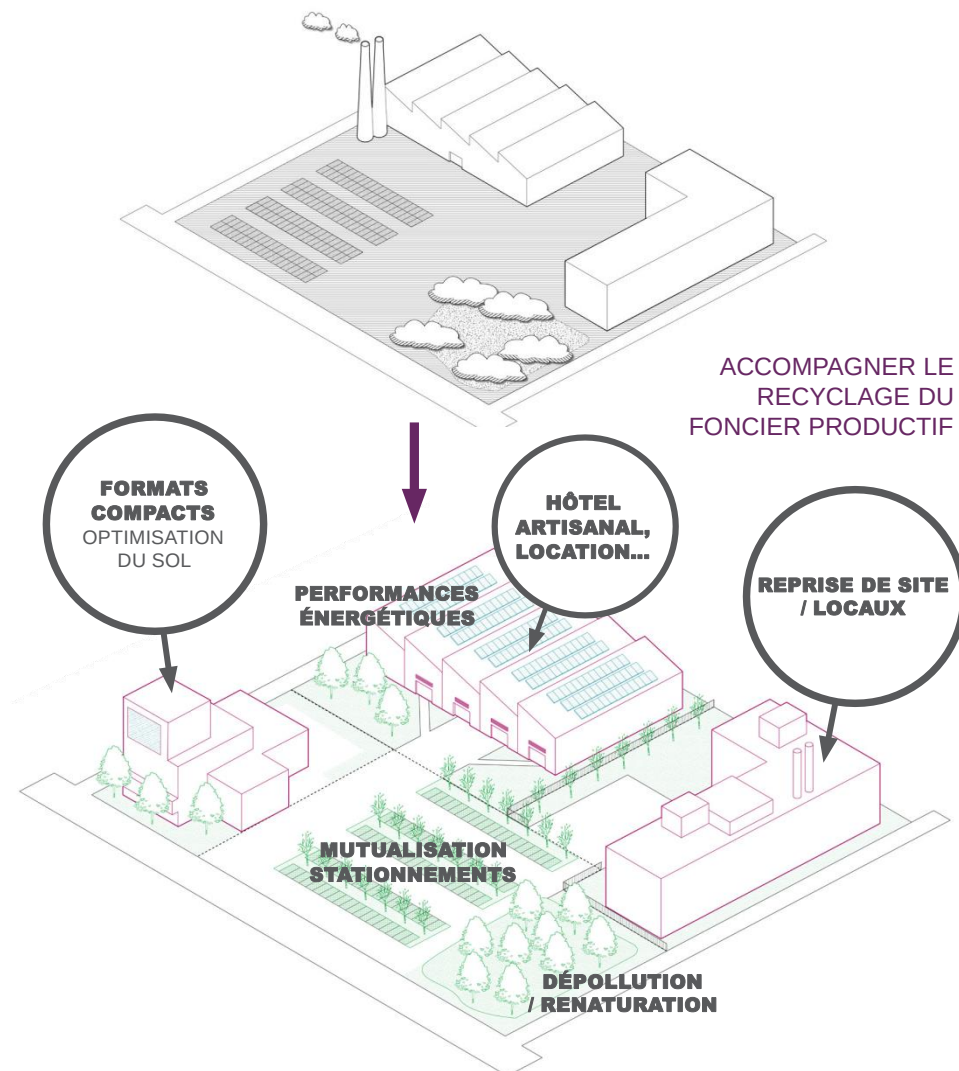
Repenser l'accueil des activités

Réserver en priorité le foncier des zones d'activités pour l'industrie et l'artisanat

Privilégier de nouveaux formats (location, hôtel artisanal, compacité...)

Requalifier les zones d'activités existantes, faciliter le recyclage du foncier et la reprise des sites

Limiter la création de nouvelles zones d'activités



OBJECTIF 3

Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage

**Recréer du lien autour
de mobilités durables**

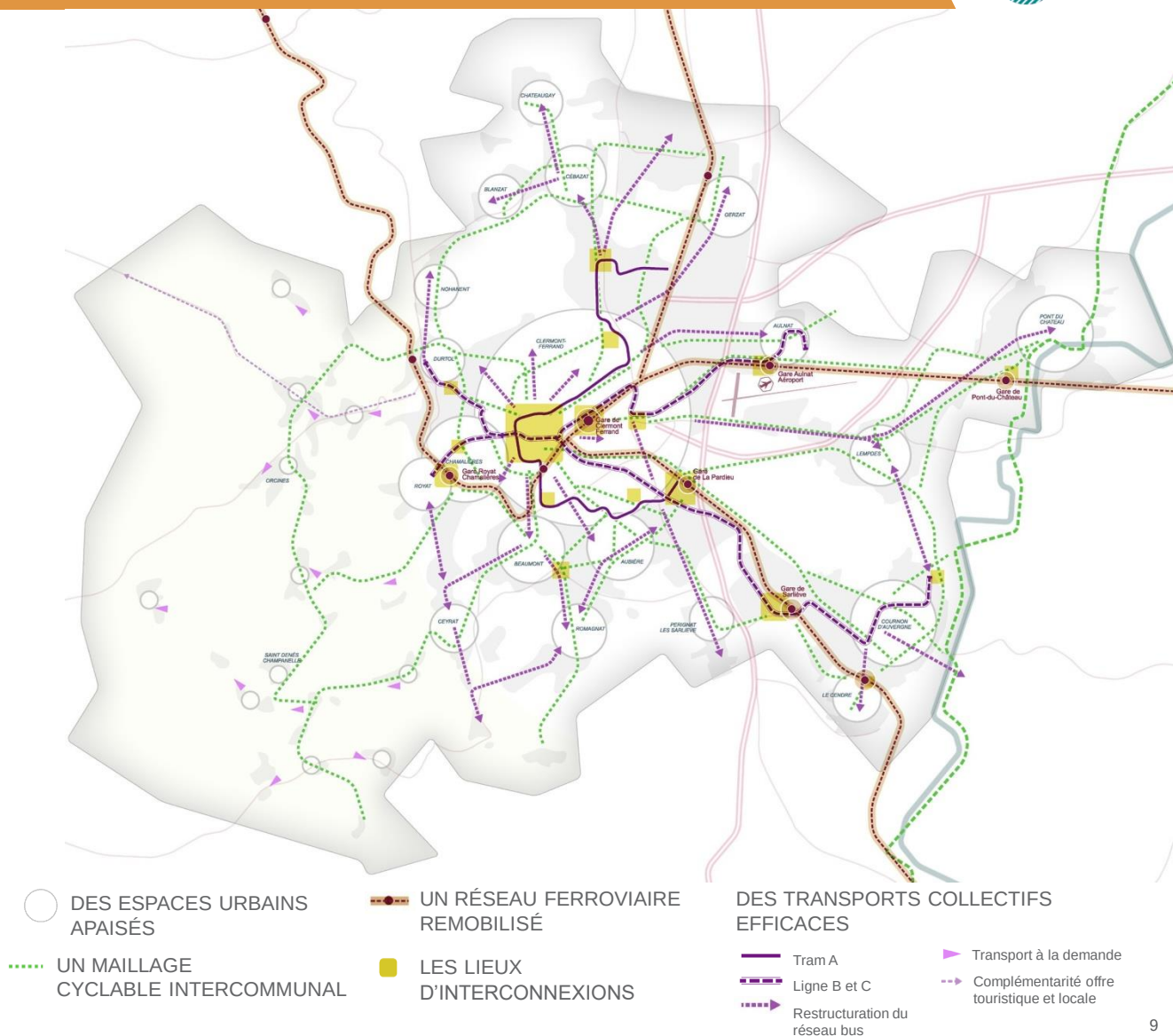
**Un nouveau partage
des espaces publics**

Une présence
automobile fortement
réduite

La priorité aux piétons

Un maillage cyclable
continu pour relier les
communes et les
quartiers

Un réseau de transports
collectifs efficace



OBJECTIF 3

Faire de l'espace urbain un lieu d'échange et de partage

Conforter les centralités et les proximités

Un dynamisme des centres-villes, centres-bourgs et des pôles de quartiers

Une limite aux commerces de périphérie

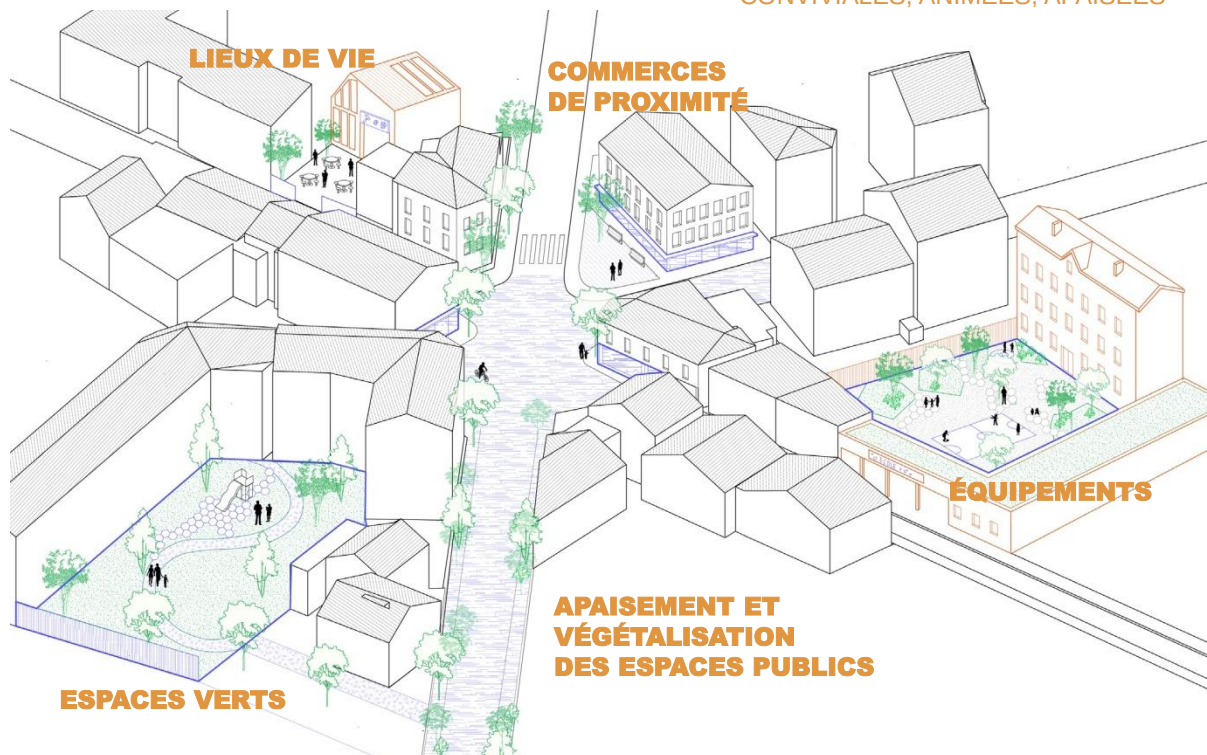
Décloisonner les quartiers

Concevoir des espaces appropriables et praticables par tous

Un développement des espaces partagés



ORGANISER DES PROXIMITÉS,
CONVIVIALES, ANIMÉES, APAISÉES



OBJECTIF 4

Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles

Préserver des sanctuaires
pour la biodiversité

Maintenir et développer les
continuités écologiques

Espaces relais

Cours d'eau

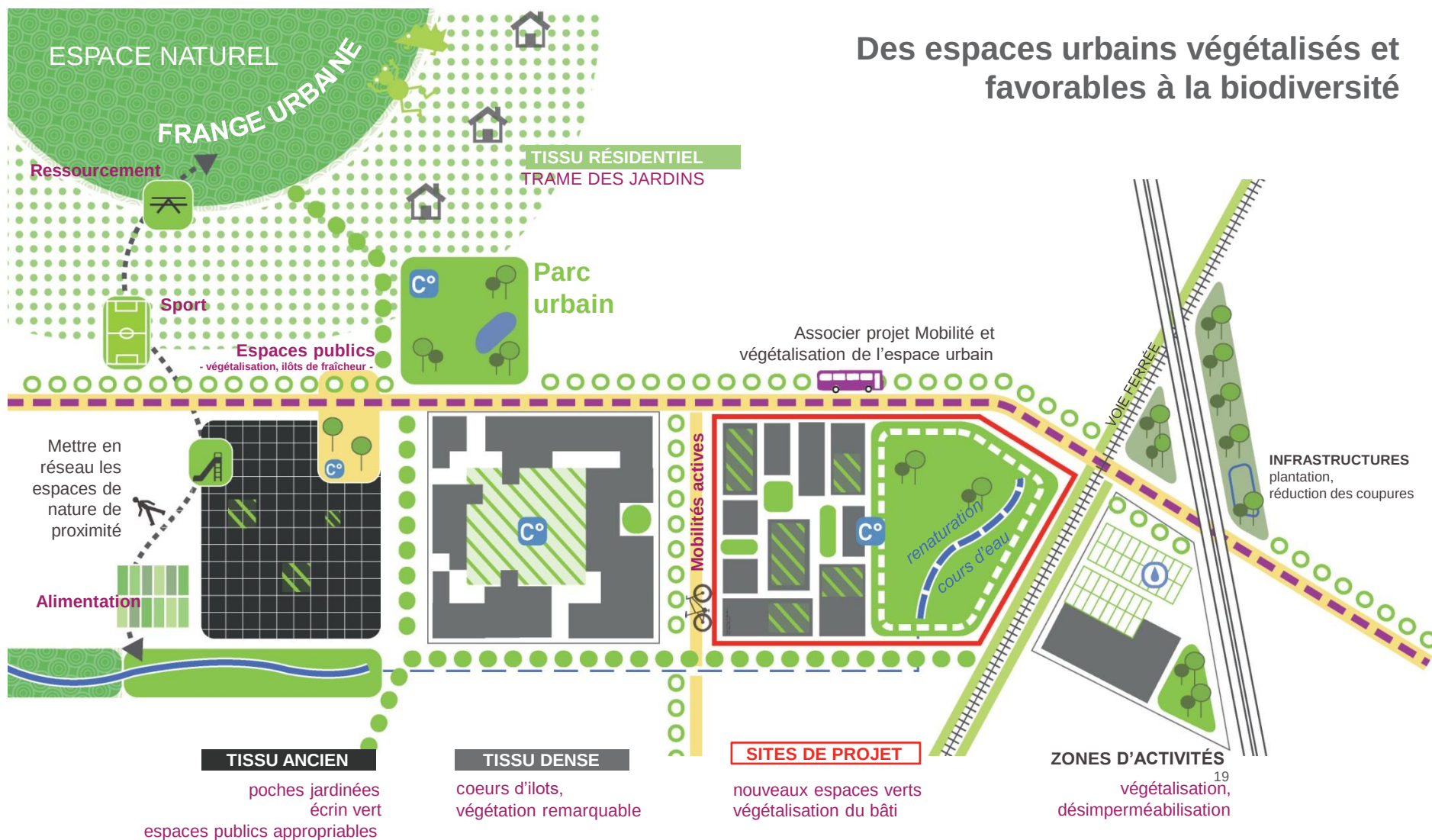
Espaces agricoles
(trame arborée,
haies..)



OBJECTIF 4

Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles

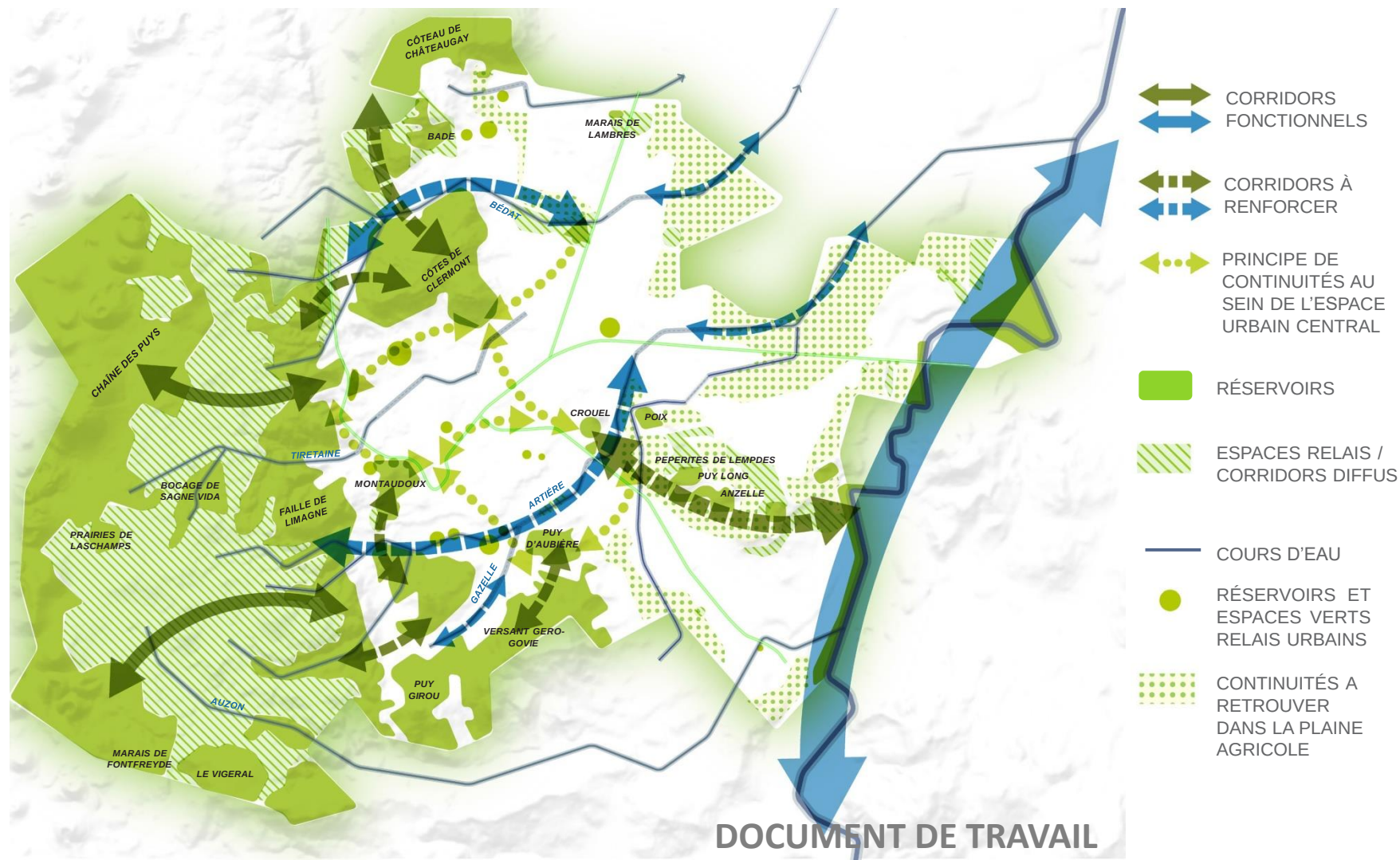
Des espaces urbains végétalisés et favorables à la biodiversité



OBJECTIF 4

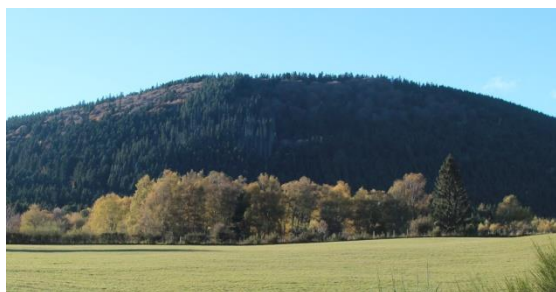
Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles

La trame verte et bleue



Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles

**Affirmer le rôle de la forêt
comme une ressource
essentielle aux multiples
bénéfices**



• **Ménager la ressource en eau**



Considérer le sol comme une ressource

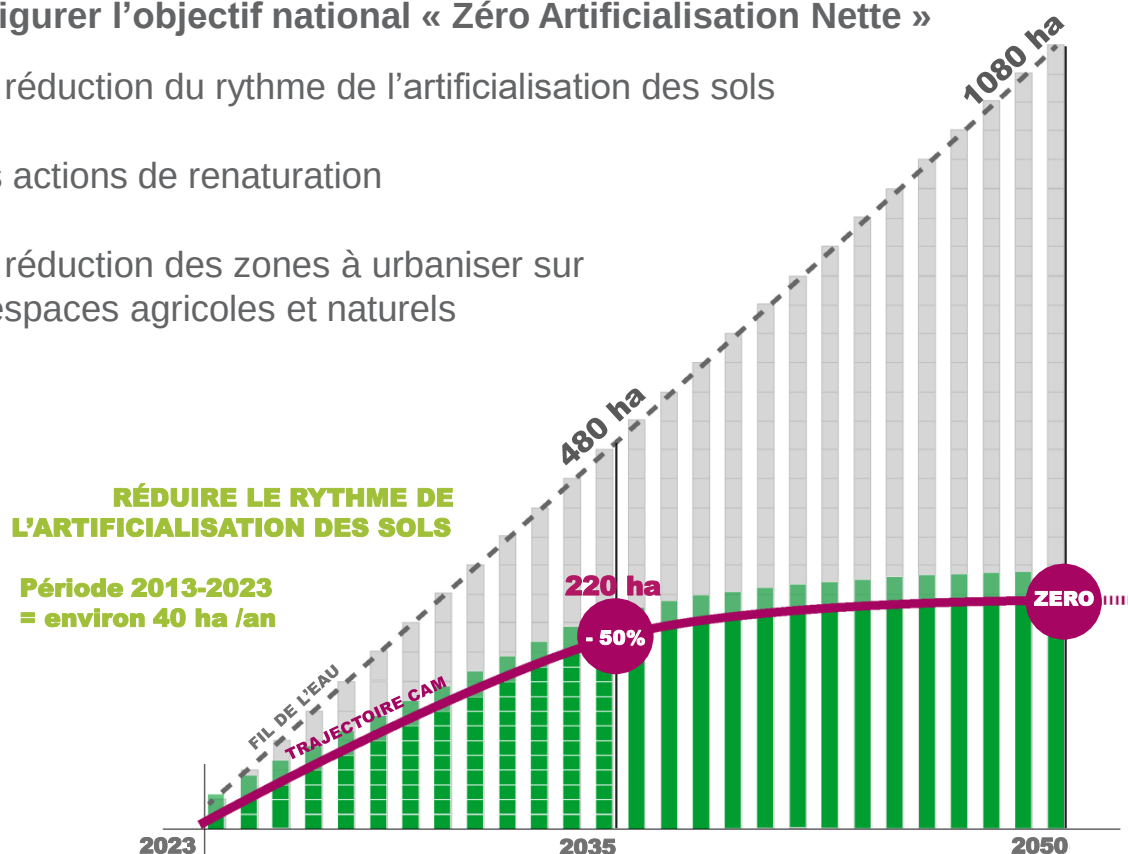
Lutter contre la pollution des sols

Préfigurer l'objectif national « Zéro Artificialisation Nette »

Une réduction du rythme de l'artificialisation des sols

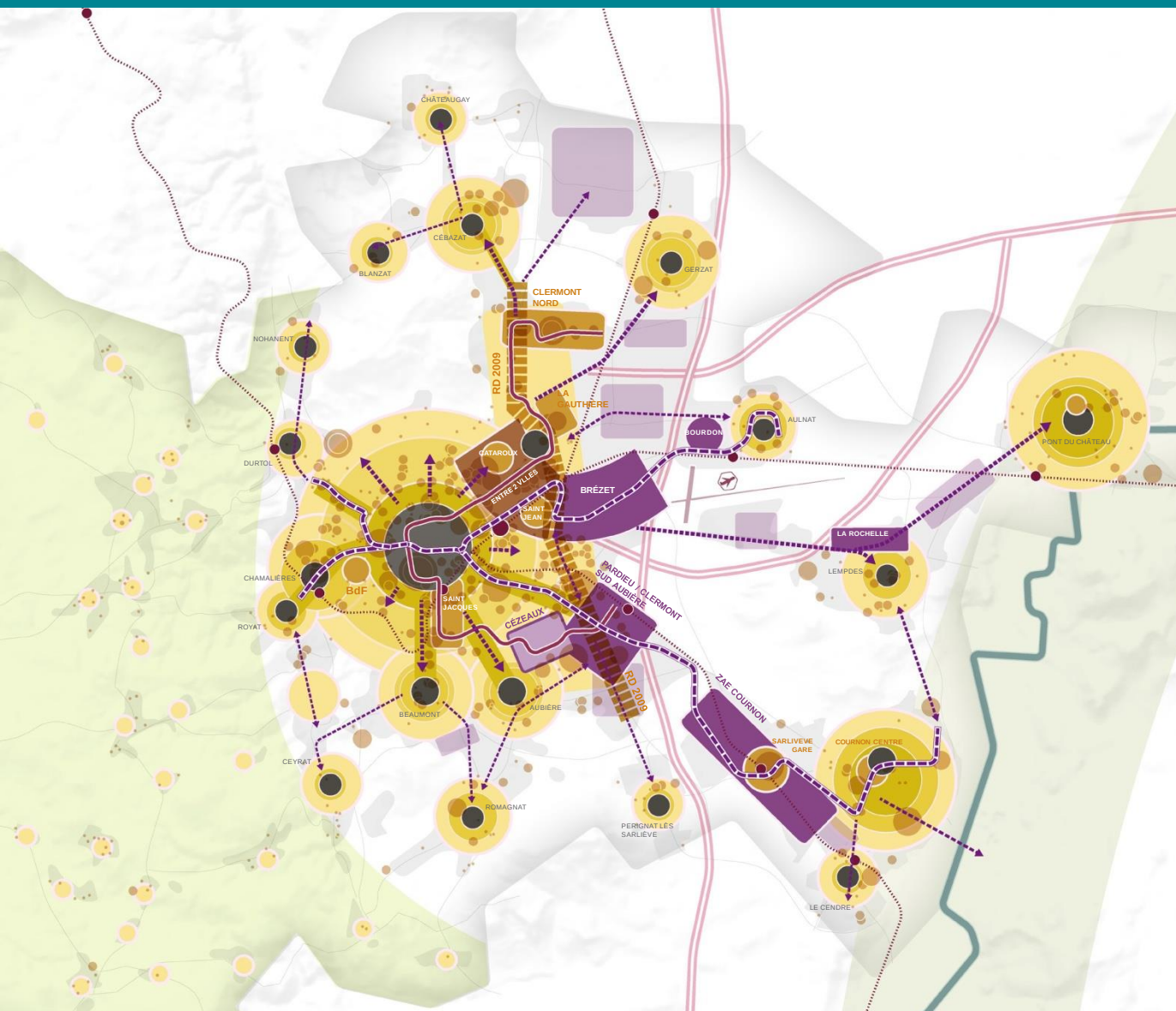
Des actions de renaturation

Une réduction des zones à urbaniser sur
les espaces agricoles et naturels



OBJECTIF 5

Activer les leviers du renouvellement urbain



- Gares**
- Tram A**
- BHNS B ET C**
- une restructuration et une hiérarchisation du réseau bus**
- CONFORTE LES CENTRALITÉS**
 - CLERMONT CENTRE
 - CENTRALITÉS ET CENTRES-BOURGS
- INTENSIFICATION URBAINE**
 - AUTOUR DES CENTRALITÉS
 - ET DES AXES TC
- SECTEURS STRATÉGIQUES DE TRANSFORMATION URBAINE**
 - SITES DE PROJET
 - SECTEUR STRATÉGIQUE DE TRANSFORMATION ET DE REQUALIFICATION URBAINE
 - DONT NOUVEAU COEUR MÉTROPOLITAIN
 - AXE DE LA RD 2009
 - REQUALIFICATION ZONES D'ACTIVITÉS
- ÉVOLUTIVITÉ URBAINE**
 - ÉVOLUTIVITÉ DES TISSUS URBAINS
 - DES ZONES D'ACTIVITÉS
 - CAMPUS DES CÉZEAUX

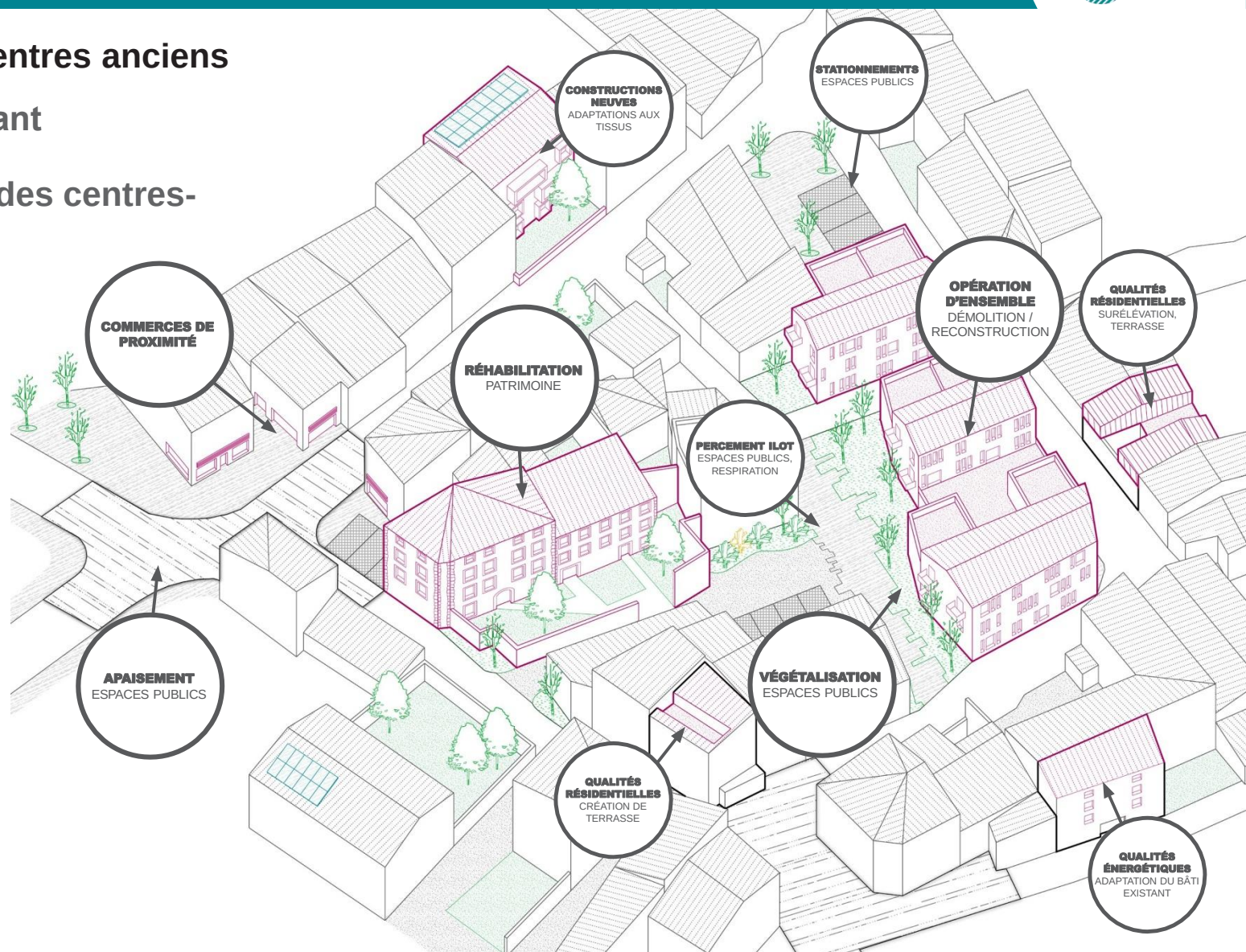
OBJECTIF 5

Activer les leviers du renouvellement urbain

Réinvestir les centres anciens

Mobiliser l'existant

Une reconquête des centres-bourgs

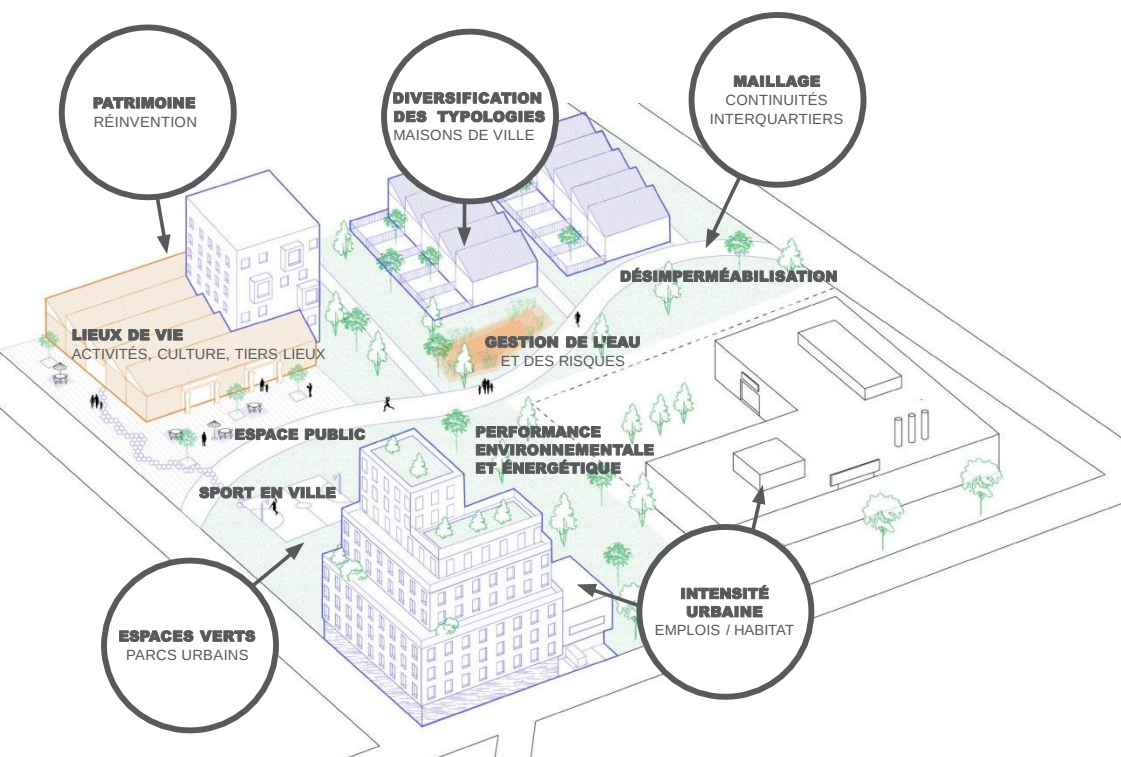


OBJECTIF 5

Activer les leviers du renouvellement urbain

**Préfigurer des sites de projet,
de requalification et de transformation urbaine**

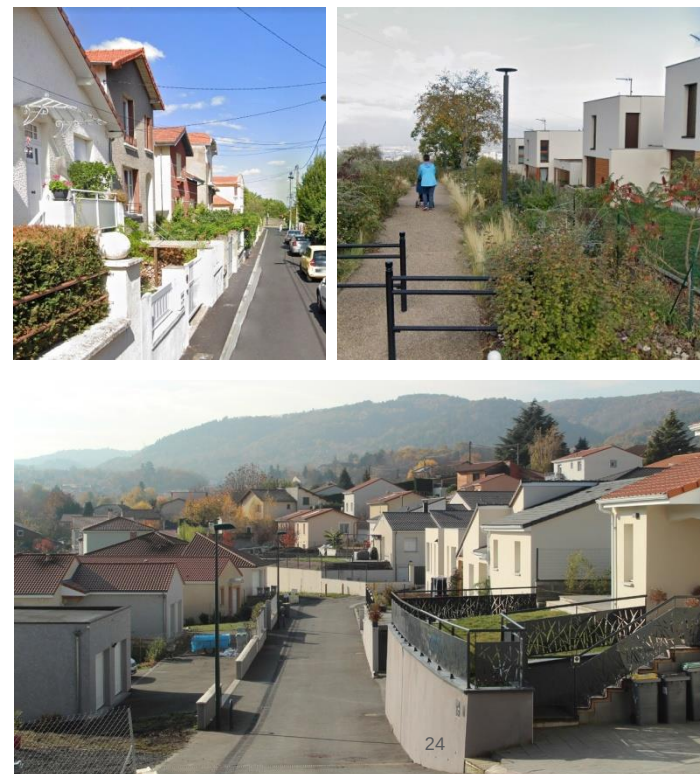
Friches urbaines, mutations



**Permettre une évolution
maîtrisée des tissus urbains**

Un principe de densification douce

Une mise en mouvement du pavillonnaire



Relever les défis d'une Métropole bas carbone et sobre en énergie

Développer les énergies renouvelables locales

Réseaux de chaleur

Photovoltaïque

Diversification du mix énergétique

(géothermie, énergies de récupération, biogaz...)

Promouvoir un métabolisme urbain circulaire et des flux raisonnés

Filières locales et circuits courts (alimentation, bois, matériaux...)

Valorisation des déchets

Circuits logistiques

Allier mutations urbaines et efficacité environnementale

Rénovation énergétique des constructions existantes

Une construction bioclimatique et décarbonnée

(conception, matériaux...)

Des opérations pilotes et exemplaires

RAPPEL / OBJECTIFS DU STEE



OBJECTIF 7

Promouvoir la diversité et la qualité de l'habitat

Répondre à la diversité des parcours résidentiels et des besoins démographiques

Jeunes, familles, seniors...

Une diversification de l'offre en logements des communes

Poursuivre le développement et le rééquilibrage de l'offre sociale

Déployer des solutions en logement adaptées

Accession abordable, résidences, gens du voyage

Innover pour un habitat de qualité

Transformation des constructions existantes

Habitat partagé, intergénérationnel, participatif, évolutif

Qualité d'usages (intimité, espaces extérieurs, rangements...)



**environ 1800
logements / an**

poursuite objectifs SCOT

PLH3
en cours
d'élaboration



OBJECTIF 8

Agir pour le bien-être et la santé de tous

Lutter contre les nuisances et pollutions

Un apaisement des circulations automobiles

Renforcer la résilience du territoire face aux risques et aux aléas

Atténuer les risques en amont

Perméabilité des sols et conception architecturale

Adapter l'espace urbain aux changements climatiques

Lutte contre les îlots de chaleur

Préserver les coeurs d'îlots, les trames boisées

Accès aux espaces de fraîcheur

Concevoir et développer des espaces urbains favorables à la santé

Zones de calme et de ressourcement

Sport en ville et mobilités actives

Alimentation / Temps du quotidien

Apaiser la traversée des espaces urbains

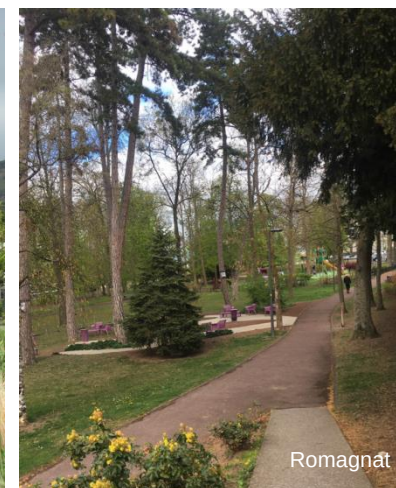


Co-construire avec la nature



Cournon d'Auvergne

CONCEPTION ARCHITECTURALE ET
URBAINE



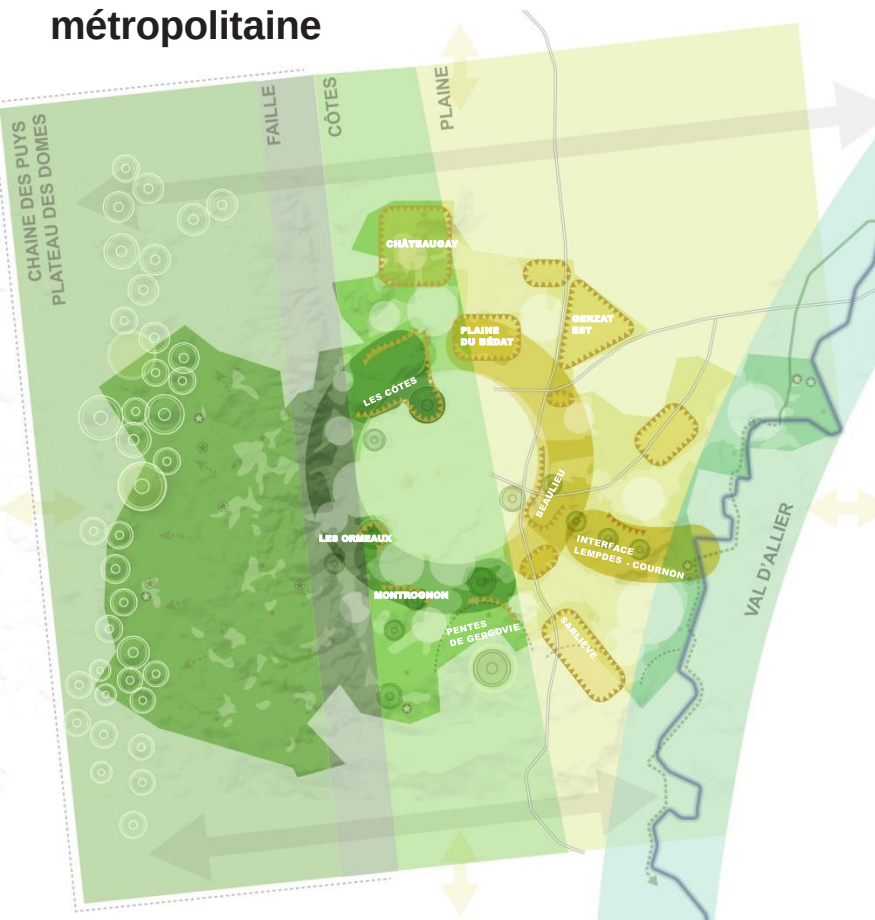
Romagnat

ACCÈS AUX ESPACES DE FRAÎCHEUR

Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture

Promouvoir l'agriculture locale et une alimentation de qualité

Mettre en oeuvre une ceinture verte métropolitaine



Faciliter l'accès aux espaces de nature et sites remarquables

Traverser le territoire au contact de la nature



Cours d'eau



sentiers urbains

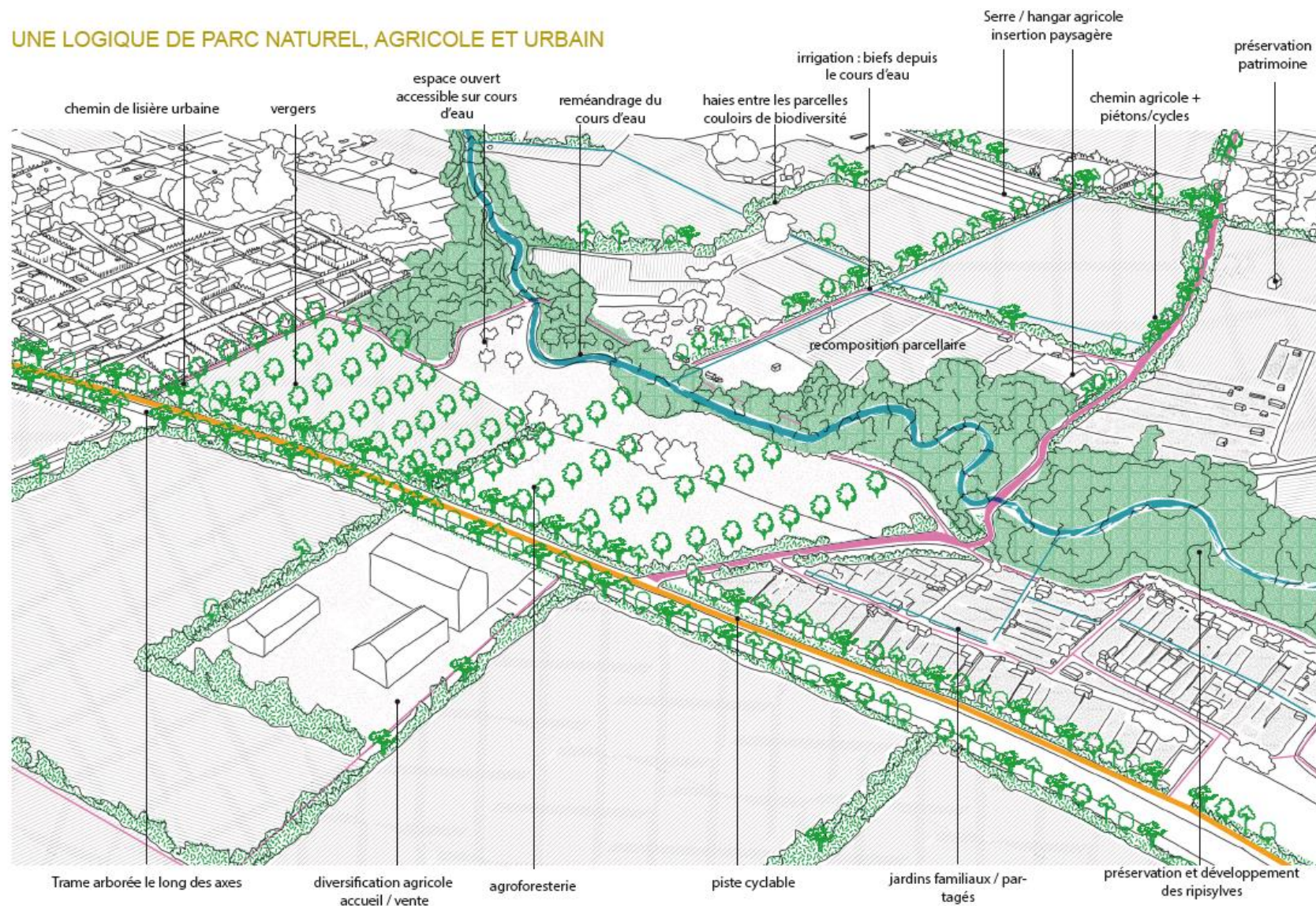


«éco-voies»

OBJECTIF 9

Renforcer les interactions entre ville, nature et agriculture

UNE LOGIQUE DE PARC NATUREL, AGRICOLE ET URBAIN



Avez-vous des questions?



Temps participatif Votre territoire demain !

**Compléter le PADD à partir de votre
connaissance du territoire et de
votre maîtrise d'usage**

Où ? ➔ Préciser les lieux

Comment ? ➔ Préciser les enjeux

Temps participatif

Votre territoire demain !

5 tables de 6 à 8 participants = 5 objectifs

1. Révéler les singularités du socle naturel, historique et paysager
2. Prendre soin du bien commun : la biodiversité et les ressources naturelles
3. Activer les leviers du renouvellement urbain
4. Relever les défis d'une Métropole bas carbone et sobre en énergie
5. Promouvoir la diversité et la qualité d'habitat

3 étapes de travail

Individuelle 10'

Prenez connaissance
des sous-objectifs

Répondez à la
question sur votre
fiche avec 5 idées
détaillées



À 3 ou 4 15'

Echangez pour
déterminer 5 idées
que vous souhaitez
porter ensemble

Complétez la grande
feuille au marqueur

BLEU :

- Vos 5 idées
- Pourquoi ?



À 6 ou 8 15'

Echangez pour
déterminer 5 idées
que vous souhaitez
porter ensemble

Complétez la grande
feuille au marqueur

VERT

- Vos 5 idées
- Pourquoi ?

Temps participatif

Réflexion individuelle



10 minutes

Prenez connaissance
des sous-objectifs

Répondez à la
question sur votre
fiche avec 5 idées
détaillées



Compléter la fiche contributive
individuelle

ETAPE 1 – Réflexion individuelle

clermont auvergne métropole

OBJECTIF 1

Quels sont les atouts et singularités paysagères, historiques et naturelles du territoire / comment les mettre en valeur ?

Notez 5 idées à partager ensuite avec votre groupe

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

ETAPE 1 – Réflexion individuelle

clermont auvergne métropole

OBJECTIF 5

Où et comment transformer et construire la Métropole de demain ?

Notez 5 idées à partager ensuite avec votre groupe

1 _____

2 _____

3 _____

4 _____

5 _____

Temps participatif

Croisement des idées



À 3 ou 4
15 minutes

Echangez pour
déterminer 5 idées
que vous souhaitez
porter ensemble



Complétez la grande
feuille au marqueur

BLEU :

- Vos 5 idées
- Pourquoi ?

Compléter la fiche collective
« ÉTAPE 2 »

ÉTAPE 2

VOS 5 IDÉES COLLECTIVES

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Regroupement et choix

À 6 ou 8
15 minutes

Echangez pour
déterminer 5 idées
que vous souhaitez
porter ensemble



Complétez la grande
feuille au marqueur

VERT

- Vos 5 idées
- Pourquoi ?

Compléter la fiche collective
« ÉTAPE 3 »

ÉTAPE 3

VOS 5 IDÉES COLLECTIVES

1

2

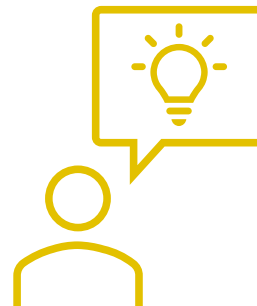
3

4

5

Restitution collective 25'

Sélectionner 3 idées clés de votre groupe pour
les partager !



Comment participer ?

plu.clermontmetropole.eu



ACTUALITÉS ET AGENDA

TOUTES LES ACTUALITÉS ET AGENDA



Dernière réunion publique sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables
• LIRE LA SUITE



Venez participer à la réunion publique de Gerzat
• LIRE LA SUITE



La date de la première réunion publique est dévoilée
• LIRE LA SUITE

En 2021 : nouvelle phase de concertation pour le PLU de la Métropole !

Clermont Auvergne Métropole, avec ses 21 communes, est un territoire de vie à part entière. Aujourd'hui, on habite une commune, on effectue des déplacements pour se rendre sur son lieu de travail, on pratique des activités de loisirs ou on effectue des achats dans une ville voisine. La Métropole doit ainsi répondre aux besoins de tous les habitants en privilégiant un aménagement harmonieux et responsable du territoire. C'est pourquoi, Clermont Auvergne Métropole a lancé l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 4 mai 2018. Il entrera en vigueur fin 2023. Nous entrons aujourd'hui dans une nouvelle phase de construction du PLU, celle du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), guide stratégique en cours d'élaboration qui doit fixer les grandes orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement à horizon 2035.

- écrire par courrier à :
Clermont Auvergne Métropole
64/66 avenue de l'Union Soviétique –
BP 231
63007 Clermont-Ferrand

- envoyer un mail à l'adresse
plui@clermontmetropole.eu

- exprimer votre avis et vos propositions dans les registres déposés au siège de la Métropole et dans les mairies de chaque commune



MERCI POUR VOTRE IMPLICATION !

plu.clermontmetropole.eu

Pérignat-lès-Sarliève

17 juin 2021 / 18h30-20h30 / salle L'AFFICHE